



SUP 2 SANTE

Centre de Formation

8 rue des Fabres

13001 Marseille

Tél : 09.86.11.60.20

Courriel : sup2sante@gmail.com

SIRET : 820 640 654 000 35

Enregistré à la Préfecture PACA

Sous le N° 93 13 19 537 13

APE : 8532Z

Programme de Formation

Accompagnement à la Validation des

Acquis de l'Expérience

V.A.E.

- ✿ **Durée:** 24 h en centre

- ✿ **Nombre de participants:** au maximum 2 , Si diplôme équivalent

- ✿ **Public:** Toute personne souhaitant valider un diplôme par son expérience

- ✿ **Niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation :**

Il n'y a pas de condition liée à l'âge ou à la possession de diplôme. La seule condition est d'avoir la notification de recevabilité faisant état que votre demande de V.A.E., suite au dépôt du livret 1 qui a été déclaré recevable.

✿ **Objectifs:**

L'accompagnement à la VAE a pour objet d'aider le candidat :

- à analyser son parcours expérientiel par l'identification des activités réalisées et des compétences mises en œuvre,
- à faire le lien avec le référentiel du diplôme,
- à traduire son expérience dans le livret 2 de présentation des acquis,
- à préparer l'épreuve orale devant le jury certificateur.

✿ **Durée, lieu et dates de réalisation**

24 heures d'accompagnement, divisées en 6 séances de 4 heures collectives et individuelles réparties sur un ou plusieurs mois.

Les séances d'accompagnement se déroulent au centre de formation SUP 2 SANTE du lundi au vendredi, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 selon le diplôme visé et en cohérence avec le calendrier prévisionnel des sessions de jury organisées par les rectorats d'Aix-Marseille et Nice (DAVA) et ASP UNACESS

Le calendrier d'accompagnement pour chacun des diplômes est **précisé au participant au plus tard 15 jours avant** le début de l'action d'accompagnement.

✿ Contenu de la formation :

I - Les outils de la VAE : Séance pouvant être collective / 4 heures

- Présenter le référentiel professionnel, les liens entre les référentiels Fonctions/Activités et compétences.
- Faciliter l'appréhension du livret 2 par l'analyse de sa structuration et de son contenu.
- Rappeler les règles de la communication écrite et apporter des conseils pour la mise en forme du livret 2.

II - Analyse des pratiques : Séance pouvant être collective / 4 heures

Mettre le candidat en situation de présenter oralement au reste du groupe des situations professionnelles.

III - Suivi individuel / 12 heures

Amener le candidat à questionner et analyser son expérience afin de l'aider à faire le choix des activités et situations vécues révélatrices d'acquisition de compétences.

Apporter au candidat des outils et conseils méthodologiques.

Faire avec le candidat l'analyse et la critique des écrits produits et donner avis et conseils.

IV - Préparation de l'épreuve orale / 4 heures

Préciser le rôle et les attributions dévolus au jury certificateur et le cadre organisationnel mis en œuvre au regard des objectifs de l'épreuve.

Rappeler les règles et les techniques de l'entretien oral.

Réaliser puis commenter et analyser collectivement des simulations orales.

✿ Moyens pédagogiques et d'encadrement :

Moyens pédagogiques :

- Pédagogie inductive
- Etudes de cas
- Analyse des situations professionnelles rencontrées dans le cadre des périodes de stage

Moyens d'encadrement :

Les formateurs intervenant sur cette formation sont des professionnels du secteur qui ont une expérience significative de formation sur la préparation à cette validation. Les sessions de formation sont limitées à 2 apprenants. Le centre de formation est garant de la qualité des intervenants et vérifie cette dernière par le biais des résultats au concours, du suivi des acquisitions en cours de formation et par les fiches de satisfaction en fin de formation.

✿ **Évaluation :**

Les formateurs suivent les acquisitions des apprenants en validant les activités qui seront développées lors de la production du livret 2.

✿ **Validation :**

Mise en valeur tant à l'écrit, livret 2, qu'à l'oral, entretien avec un jury votre expérience professionnelle afin d'obtenir le diplôme ou titre visé.

Une attestation de formation est remise à l'apprenant.

✿ **Modalités pédagogiques adaptées aux personnes en situation de handicap accessible**

Accompagnement individualisé

